

École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information
Faculté des arts et des sciences



Guide de stage

Maîtrise en sciences de l'information (2-055-1-2)

Préparé par

Isabelle Bourgey
Isabelle Dion

Version électronique :
<https://ebsi.umontreal.ca/ressources-services/stages/>

© École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 2026.

Ce guide a été écrit selon les procédés d'écriture présentés dans *Inclusivement. Guide d'écriture pour toutes et tous* du Bureau de la valorisation de la langue française et de la Francophonie de l'Université de Montréal.

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Adresse postale

Université de Montréal – Pavillon Lionel-Groulx
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Adresse civique

Pavillon Lionel-Groulx
3150 Jean-Brillant
2^e étage, local C-2004
Montréal

Téléphone : 514 343-6044

Courriel : ebsiinfo@ebsi.umontreal.ca

Site web : <https://ebsi.umontreal.ca/accueil/>

TABLE DES MATIÈRES

1	<i>L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.....</i>	5
2	<i>La maîtrise en sciences de l'information.....</i>	5
2.1	Structure du programme de maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle.....	6
3	<i>Le stage du programme de maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle..</i>	6
3.1	Définition.....	6
3.2	Politiques, règlements et directives de l'EBSI et de l'Université de Montréal	6
3.3	Politique des stages de maîtrise	7
3.3.1	Activité obligatoire	7
3.3.2	Admissibilité au stage	7
3.3.3	Durée et rythme	7
3.3.4	Horaire et absences.....	7
3.3.5	Rémunération	8
3.3.6	Couverture d'assurance	8
3.3.7	Conditions à remplir pour recevoir une ou un stagiaire	8
3.3.8	Confidentialité.....	9
3.3.9	Propriété intellectuelle	9
3.3.10	Utilisation de l'intelligence artificielle générative	10
3.3.11	Modes d'évaluation.....	10
3.3.12	Processus de placement des stagiaires	10
3.3.13	Étudiantes et étudiants en situation de handicap.....	10
3.3.14	Étudiantes et étudiants internationaux.....	11
3.3.15	Stages hors Québec.....	11
3.3.16	Renvoi de stage	11
3.3.17	Exemption de stage.....	11
3.4	Aspects pédagogiques des stages.....	12
3.4.1	Objectifs généraux	12
3.4.2	Entente de stage	12
3.5	Évaluation	13
3.5.1	Évaluation par la ou le responsable en milieu de travail.....	13
3.5.2	Évaluation par l'EBSI	14
3.5.3	Notation	15
3.6	Délais et dates de remise des travaux.....	15
4	<i>Le rôle des intervenantes et intervenants.....</i>	16
4.1	Rôle de la coordonnatrice de stages.....	16
4.2	Rôle du corps professoral.....	16
4.3	Rôle du stagiaire.....	16
4.4	Rôle de la superviseure ou du superviseur.....	17
	Rôles et responsabilités : tableau détaillé.....	18
5	<i>Bibliographie</i>	21
6	<i>Annexes.....</i>	22

Le stage, intégré dans un programme d'études universitaires, est un excellent complément de formation. Il réunit les intervenantes et intervenants suivants : l'étudiante ou l'étudiant, la superviseure ou le superviseur en milieu de travail et la coordonnatrice de stages.

La collaboration du milieu professionnel avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) est indispensable. La superviseure ou le superviseur en milieu de stage devient une ou un partenaire de l'EBSI. Il agit en tant que personne-ressource auprès de l'étudiante ou l'étudiant. Il l'encadre durant tout son stage. En plus de l'évaluer, il le guide et le conseille dans la réalisation de ses activités de stage. En contrepartie, le stage permet à l'étudiante ou l'étudiant d'aborder avec confiance la pratique de sa profession.

Le stage est une activité obligatoire pour toutes les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle (6 crédits). D'une durée de 36 jours (à l'exception du stage coop), le stage est réalisé à la fin du programme de maîtrise.

Ce guide s'adresse à tous les intervenantes et intervenants du stage de la maîtrise en sciences de l'information (étudiante ou étudiant, superviseure ou superviseur, coordonnatrice). Il a pour objectif de répondre aux questions tant des intervenantes et intervenants en milieu de stage que des stagiaires eux-mêmes. Nous présenterons d'abord l'EBSI et son programme de maîtrise. Ensuite nous présenterons le stage, sa politique, ses aspects pédagogiques et l'évaluation du stagiaire. Nous terminerons en précisant les rôles et les responsabilités des différents intervenants et intervenantes.

Isabelle Bourgey
Coordonnatrice de stages

Bibliothéconomie
(MSI, 2^e cycle)

Téléphone : 514 343-2243
Courriel : isabelle.bourgey@umontreal.ca

Isabelle Dion
Coordonnatrice de stages

Archivistique/gestion de documents
(1^{er} et 2^e cycles)

Téléphone : 514 343-2244
Courriel : isabelle.dion@umontreal.ca

1 L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information est une école professionnelle qui forme des spécialistes en sciences de l'information dans cinq programmes distincts : certificat en archivistique, certificat en gestion de l'information numérique, certificat en gestion de données, maîtrise en sciences de l'information et doctorat en sciences de l'information.

Ces cinq programmes s'adressent aux personnes qui veulent atteindre l'autonomie et la compétence dans la gestion de l'information ou contribuer au développement des connaissances dans ces disciplines. Les diplômées et diplômés de l'EBSI occupent une grande variété de fonctions. Ils travaillent dans tous les milieux où l'on utilise l'information, quels qu'en soient la forme et le support. Ils exercent un leadership dans leur profession et dans leur milieu.

Un stage de fin d'études est offert aux étudiantes et étudiants inscrits aux programmes du certificat en archivistique et de la maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle. Le stage du certificat en archivistique est d'une durée de 25 jours (3 crédits) tandis que celui de la maîtrise est de 36 jours (6 crédits). Un guide de stage est aussi disponible pour le certificat en archivistique.

2 La maîtrise en sciences de l'information

Le programme de maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) a pour but de former des professionnelles et professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associés aux professions de la gestion de l'information, aptes à modéliser le transfert de l'information dans la société et à proposer des façons avant-gardistes de gérer l'information.

L'EBSI offre deux programmes de maîtrise : la maîtrise professionnelle (numéro de programme : 2-055-1-2, 51 crédits) et la maîtrise recherche (numéro de programme : 2-055-1-3, 45 crédits). Le programme professionnel comprend un tronc commun de sept cours de base obligatoires. Ces cours de base obligatoires ont pour but de permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que des interrelations existant entre ces disciplines et professions. Les valeurs et compétences visées par le programme sont disponibles sur le site web de l'École : <https://ebsi.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/maitrise-en-sciences-information/valeurs-competences/>.

L'orientation professionnelle vise à former des professionnelles et professionnels de l'information capables d'identifier, d'acquérir, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée au bénéfice des clientèles de tous les types de milieux documentaires. Avec l'appui de sa conseillère ou son conseiller pédagogique, chaque étudiante ou étudiant construit son cheminement en fonction de ses acquis et de ses souhaits. L'orientation professionnelle comprend un stage obligatoire de 6 crédits qui a pour but de permettre l'approfondissement des connaissances acquises lors du parcours académique.

L'orientation recherche a pour but de préparer les étudiantes et étudiants à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information. Il n'est pas possible pour une étudiante ou un étudiant du programme de recherche de réaliser un stage.

2.1 Structure du programme de maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle

Tronc commun - Cours de base obligatoires (21 crédits)	
SCI6001 Sciences de l'information : archivistique	SCI6005 Information numérique et informatique documentaire
SCI6002 Sciences de l'information : bibliothéconomie	SCI6006 Gestion des services d'information
SCI6003 Interactions avec les usagers des services d'info.	SCI6007 Méthodes de recherche en sciences de l'information
SCI6004 Recherche d'information	
Cours à option* (18 à 24 crédits) + Cours au choix** (0 à 6 crédits)	
OU	
Cours à option* (18 crédits) + Projet dirigé (6 crédits)	
Stage SCI6865 (6 crédits)	

* Cours à choisir dans la banque de cours à option.

** Cours pouvant être suivis dans un autre département de l'Université de Montréal ou une autre université. Accord de la personne responsable du programme.

3 Le stage du programme de maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle

3.1 Définition

Le stage est une « période de formation pratique qui s'insère dans le cours d'un programme d'études et qui s'effectue dans un milieu de travail préalablement choisi. C'est une expérience d'apprentissage supervisé visant l'acquisition des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à l'exercice d'une profession » (Villeneuve, 1994, p. 19).

3.2 Politiques, règlements et directives de l'EBSI et de l'Université de Montréal¹

Comme tous les autres cours, les politiques, règlements et directives de l'EBSI et de l'Université s'appliquent au cours SCI6865 Stage. Cela inclut, entre autres, le *Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales*, le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs* et la *Politique visant à prévenir et combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel*.

La *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* accorde aux stagiaires des protections en matière de harcèlement psychologique ou sexuel. Les politiques de l'Université relatives au respect de la personne assurent également aux stagiaires, comme à l'ensemble de la communauté de l'Université, un milieu de vie, de travail et d'études sain, sécuritaire, inclusif et respectueux. (VRAEE, 2023, p. 14)

Le Bureau du respect de la personne – Prévention et lutte contre le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel de l'Université peut accompagner les stagiaires à travers les situations vécues en stage. (<https://respect.umontreal.ca/accueil/>)

¹ <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/>

3.3 *Politique des stages de maîtrise*

3.3.1 *Activité obligatoire*

Le stage est obligatoire (6 crédits) pour toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits à l'orientation professionnelle. Le stage complète la formation et doit être relié au cheminement de l'étudiante ou l'étudiant, selon les cours à option choisis.

3.3.2 *Admissibilité au stage*

Pour s'inscrire au stage, l'étudiante ou l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- les sept cours de base obligatoires doivent être terminés et réussis;
- 39 crédits incluant les cours de base doivent être terminés et réussis.

3.3.3 *Durée et rythme*

Le stage dure 36 jours ouvrables incluant une journée consacrée à une rencontre de stage à l'EBSI. L'étudiante ou l'étudiant est donc présent 35 jours en milieu de stage.

Le stage SCI6865 peut prendre la forme d'un stage coop rémunéré de 4 mois maximum, avec les mêmes prérequis pour les étudiantes et étudiants, et les mêmes exigences d'encadrement pour les milieux de stage.

Le déroulement du stage doit correspondre au calendrier universitaire (le stage doit être réalisé à l'intérieur d'une même session). L'étudiante ou l'étudiant doit faire son stage à un rythme minimum de 3 jours par semaine.

3.3.4 *Horaire et absences*

La ou le stagiaire doit se conformer à l'horaire habituel de travail du milieu de stage. Si l'horaire du milieu de stage est inférieur à 6h30 ou dépasse 7h30 par jour (en excluant l'heure de dîner et les pauses), la ou le stagiaire, la coordonnatrice, la superviseure ou le superviseur doivent convenir d'un horaire acceptable par les trois parties.

Les jours fériés ne sont pas comptabilisés dans les jours de stage².

L'EBSI encourage ses étudiantes et étudiants à assister à des colloques ou à des congrès en sciences de l'information, même s'ils se déroulent durant le stage. L'étudiante ou l'étudiant doit s'entendre avec la superviseure ou le superviseur pour comptabiliser ou non ces journées dans son stage. Si la superviseure ou le superviseur accepte que ces jours soient comptabilisés comme journées de stage, alors l'étudiante ou l'étudiant doit en faire un compte rendu à son milieu de stage et identifier les apprentissages qui en découlent dans son journal de bord. Si ces journées ne sont pas comptabilisées, alors le temps d'absence doit être repris (voir ci-dessous, pour les absences non prévues).

Toute absence non prévue au calendrier de stage doit être motivée et signalée la journée même à la superviseure ou au superviseur et à la coordonnatrice de stages. Le temps d'absence doit être repris par

² Chapitre III, section I, article 9 de la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*.

la ou le stagiaire ultérieurement, à la fin du stage, ou en allongeant ses journées de travail, en accord avec la superviseuse ou le superviseur.

Le milieu ne peut pas demander à l'étudiante ou l'étudiant de faire des heures supplémentaires non comptabilisées dans ses journées de stage, pour réaliser des activités liées au stage (lectures, recherches, rédaction). En accord avec la superviseuse ou le superviseur, et si les projets le requièrent, la ou le stagiaire peut réaliser des activités à l'extérieur du milieu (par exemple à l'Université) sur ses heures de stage et qui seront comptabilisées comme telles.

3.3.5 Rémunération

Le stage n'est pas rémunéré (sauf coop), à moins que le milieu l'offre en raison d'une politique interne. Toutes les conditions de la politique des stages de l'EBSI s'appliquent aux stages rémunérés (par exemple la nature des tâches et la supervision), sauf la couverture d'assurance.

En aucun cas, la rémunération ne sera considérée comme critère dans la recherche d'un stage par les coordonnatrices.

3.3.6 Couverture d'assurance

L'Université de Montréal protège, par une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle générale, ses étudiantes et étudiants lorsqu'ils sont en stage dans un milieu de travail³. Par ailleurs, le numéro de dossier auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est le 239002A8.

Cette couverture d'assurance s'applique seulement pour les stages non rémunérés, pour la durée du stage (36 jours ouvrables maximum). Au-delà de cette durée, la présence de l'étudiante ou de l'étudiant dans le milieu sera considérée comme du bénévolat et la couverture ne s'appliquera plus. Dans le cas d'un stage rémunéré, l'étudiante ou l'étudiant n'est plus admissible aux couvertures d'assurances de l'Université de Montréal, mais bénéficie plutôt de la couverture des assurances de son milieu de stage. Dans le cas de blessures physiques ou psychologiques, les assurances de l'entreprise ou de l'organisme couvriront les frais. Le cas échéant, la CNESST et la RAMQ peuvent fournir le complément, selon la situation de la personne stagiaire. (VRAEE, 2023, p. 16-17)

Pour un stage effectué à l'extérieur du Québec, il est recommandé de se procurer une assurance-voyage médicale.

3.3.7 Conditions à remplir pour recevoir une ou un stagiaire

Il n'y a pas de restriction concernant la taille ou le domaine d'activité des organismes qui peuvent recevoir des stagiaires de maîtrise en sciences de l'information. Par contre, ces organismes doivent remplir **toutes** les conditions suivantes pour être éligibles :

- La ou le stagiaire doit être **supervisé** par une professionnelle ou un professionnel de la gestion de l'information qui sera en mesure d'évaluer la qualité de son travail et de le guider au besoin. La ou le stagiaire est en période d'apprentissage et ne doit pas jouer le rôle d'une consultante ou consultant.

³ <https://finances.umontreal.ca/ressources/systeme-financier-support-aux-utilisateurs/assurances/>

- Les **tâches** du stagiaire doivent être de nature professionnelle⁴ et être reliées au parcours académique de l'étudiante ou l'étudiant. L'étudiante ou l'étudiant peut exécuter des tâches reliées à une ou plusieurs fonctions professionnelles courantes ou travailler à la réalisation d'un projet ponctuel, ou encore combiner les deux types d'activités.
- Le milieu de stage doit offrir des **conditions de travail** adéquates et fournir les **outils** de travail nécessaires à la réalisation des activités de stage (par exemple : logiciels, sources d'information).

3.3.8 Confidentialité

Le ou la stagiaire s'engage à garder confidentielle toute information identifiée comme étant confidentielle qui lui sera communiquée par le milieu de stage. Au besoin, le milieu de stage peut demander la signature d'une entente de confidentialité.

Le ou la stagiaire peut utiliser des données ou informations provenant du milieu de stage et recueillies durant le stage dans ses travaux académiques ou son rapport de stage. Toutefois, à moins d'en avoir reçu l'autorisation préalable et écrite du milieu de stage, si ces données ou informations sont des informations confidentielles, le ou la stagiaire ne peut les communiquer qu'à des personnes qui ont besoin d'en prendre connaissance dans le cadre du programme d'études, notamment aux fins d'évaluation du stage, et qui ont pris un engagement à les garder confidentielles.

Le milieu de stage s'engage à garder confidentiel tout renseignement personnel relatif au ou à la stagiaire, y compris les informations relatives à son évaluation et de ne les communiquer que pour les fins de la présente entente.

3.3.9 Propriété intellectuelle

La ou le stagiaire est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à tout travail académique (journal de bord et rapport de stage) dont il est l'auteur et qui se rapporte aux activités de son stage.

Les biens livrables sont des productions utiles au milieu de stage pour la poursuite de ses activités en lien avec le sujet travaillé par la ou le stagiaire, décrits ou non dans l'entente de stage. Ils peuvent être de natures et de formes variées, destinées à des publics internes ou externes au milieu de stage et être sur des supports médiatiques de tous types.

La ou le stagiaire cède gratuitement au milieu de stage toute propriété intellectuelle qui peut lui échoir sur les biens livrables. Cette cession est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

Tout en ayant cédé ses droits d'auteur sur les biens livrables, la ou le stagiaire conserve pleinement son droit d'attribution aux biens livrables qu'il a produits ou coproduits. Le milieu de stage s'engage à reconnaître ce droit par l'inclusion du nom du ou de la stagiaire comme auteur ou coauteur d'un bien livrable lors de partage ou de publication.

⁴ Selon les descriptifs de l'Association des archivistes du Québec et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Ayant cédé ses droits d’auteur et ayant conservé son droit d’attribution, la ou le stagiaire renonce à son droit moral à l’intégrité sur les biens livrables en faveur du milieu de stage et, de ce fait, consent notamment à ce que le milieu de stage :

- modifie les biens livrables quant à leur forme et leur présentation, de toute manière qui, de l’avis du milieu de stage, sera utile ou nécessaire à son exploitation;
- modifie les biens livrables quant à leur contenu afin d’assurer que ceux-ci demeurent actuels et pertinents;
- corrige toute inexactitude de quelque nature que ce soit, de même que toute faute d’orthographe, de ponctuation ou de syntaxe;
- utilise les biens livrables en liaison avec quelques cause, service ou institution que ce soit.

3.3.10 *Utilisation de l’intelligence artificielle générative*

Dans le cadre des activités de stage, la ou le stagiaire doit se conformer à la politique d’utilisation du milieu de stage avant d’utiliser des outils d’IAg.

L’utilisation d’outils d’IAg est permise pour la rédaction du journal de bord et du rapport de stage comme outil de soutien à l’apprentissage, par exemple pour améliorer la langue (en utilisant un correcteur comme Antidote), pour traduire des textes ou pour obtenir des explications complémentaires ou se documenter sur un sujet.

3.3.11 *Modes d’évaluation*

La superviseure ou le superviseur évalue les compétences professionnelles et les qualités personnelles du stagiaire sur le formulaire *Évaluation du stagiaire en milieu de travail* (voir annexe 1). Cette évaluation compte pour 40% de la note finale du stage. L’EBSI évalue les apprentissages du stagiaire pour 60% de la note finale.

3.3.12 *Processus de placement des stagiaires*

Le processus de placement, pour les stages d’hiver et d’été, débute en septembre. Il est dans l’intérêt des milieux qui désirent recevoir une ou un stagiaire durant l’année académique de faire parvenir leur offre aux coordonnatrices de stages avant ou pour cette période. Le formulaire *Offre de stage ARV1057/SCI6865* est disponible à cette fin (voir annexe 2).

Tous les détails sur ce processus sont fournis aux futures et futurs stagiaires lors de la rencontre d’information générale qui se tient au début du mois de septembre. Les étudiantes et étudiants reçoivent alors le formulaire *Préinscription au stage* (voir annexe 3).

En prévision de la rencontre individuelle, il est recommandé de visiter le site Conseils carrière des Services à la vie étudiante qui offrent des ateliers sur la rédaction du CV ainsi que des conseils sur l’optimisation du CV : <https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/conseils-carriere>.

3.3.13 *Étudiantes et étudiants en situation de handicap*

Les étudiantes et étudiants stagiaires qui ont besoin d’accommodements particuliers en lien avec leur situation de handicap sont invités à en discuter avec leur conseillère ou conseiller du service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH) et leur coordonnatrice de stages. L’étudiante ou l’étudiant en situation de handicap (ESH) peut discuter de sa condition avec la coordonnatrice de stages sans mention de diagnostic. Le SESH peut de son côté, fournir à la coordonnatrice de stages des

conseils adaptés au handicap (CESAR 2016). Les discussions avec l'étudiante ou l'étudiant sont confidentielles et protégées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Si un ESH informe la coordonnatrice de stages de son diagnostic ou sa problématique, celle-ci lui rappellera qu'il décidera lui-même d'en parler ou non à la superviseure ou au superviseur de stage. Il est important de préciser qu'un ESH n'est pas tenu de divulguer son diagnostic ou sa problématique à la coordonnatrice de stages, à la superviseure ou au superviseur de stage (SAE, 2026). Toutefois, le dévoilement des besoins ou des limitations est recommandé dès le début du processus de placement en stage, afin de s'assurer que le milieu de stage offre des conditions et un soutien appropriés.

3.3.14 Étudiantes et étudiants internationaux

Depuis le 1er avril 2026, les étudiantes et étudiants internationaux n'ont plus à obtenir un permis de travail coop distinct s'ils doivent faire un stage obligatoire dans leur programme d'études.

3.3.15 Stages hors Québec

L'étudiante ou l'étudiant qui désire effectuer son stage à l'extérieur du Québec doit rencontrer la coordonnatrice de stages dès la session d'hiver de la première année de maîtrise pour l'informer de son intention. À la suite de cette rencontre, l'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de trouver son milieu et sa superviseure ou son superviseur de stage. La coordonnatrice valide ce choix selon les critères de l'EBSI et fait le suivi administratif pour la signature de l'entente.

3.3.16 Renvoi de stage

Si le comportement ou les compétences professionnelles du stagiaire sont jugés insuffisants ou inappropriés par le milieu, la superviseure ou le superviseur devra en faire part au stagiaire et à la coordonnatrice et voir si des ajustements peuvent être apportés. Si la situation ne s'améliore pas, la ou le stagiaire peut faire l'objet d'un renvoi par le milieu de stage. L'étudiante ou l'étudiant peut demander de rencontrer le Comité des études supérieures afin de discuter de la situation. À moins de circonstances exceptionnelles, un renvoi entraîne un échec au stage. Le Comité des études supérieures décidera des conséquences du renvoi. À noter qu'en conformité avec le *Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales*, l'étudiante ou l'étudiant qui a un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec le même cours (article 35A).

L'étudiante ou l'étudiant doit chercher lui-même son nouveau milieu de stage pour sa reprise.

3.3.17 Exemption de stage

Veuillez noter que le nombre de crédits maximum pouvant faire l'objet d'une exemption ou d'une équivalence dans le programme de MSI est de 9 crédits.

Une étudiante ou un étudiant peut faire une demande d'exemption de stage lorsqu'il possède une expérience de travail professionnel d'au moins quatre mois (à temps plein ou équivalent temps plein), comportant des tâches variées en lien avec son parcours académique à la maîtrise. Cette expérience doit avoir eu lieu à l'intérieur des trois dernières années à partir de la date de dépôt de la demande d'exemption.

Une étudiante ou un étudiant qui désire demander une exemption de stage doit faire les démarches suivantes :

- informer le TGDE de son intention de demander une exemption de stage SCI6865 et veiller à **ne pas** s'inscrire au stage;

- rencontrer la coordonnatrice de stages pour discuter de ses motivations à la session d'automne de sa deuxième année (ou durant l'avant-dernière session de son programme pour les étudiants à temps partiel);
- remettre à la coordonnatrice de stages, avant la fin de sa dernière session, un dossier d'exemption de stage.

Les postes de commis, aide-bibliothécaire, agent de bureau ou équivalent ne sont pas recevables pour une demande d'exemption de stage. De plus, une expérience professionnelle ayant déjà permis d'obtenir des crédits dans un programme ne peut pas servir pour faire une demande d'exemption.

Le **dossier d'exemption** de stage doit comprendre :

- Le formulaire de demande d'équivalence/exemption de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (voir annexe 4);
- un curriculum vitae;
- Le *Rapport d'expérience pour demande d'exemption de stage*, en utilisant le modèle de document fourni à l'adresse <http://cours.ebsi.umontreal.ca/sci6865/>;
- une lettre de l'employeur, signée, sur papier à entête, indiquant le titre du poste, les tâches principales et le nombre d'heures accumulées ou le nombre d'heures hebdomadaire et la durée de l'embauche.

Processus suivi par une demande d'exemption :

- 1) Étude du dossier par la coordonnatrice pour évaluation et rédaction d'un avis justifié (favorable/défavorable).
- 2) Dépôt du dossier par l'étudiante ou l'étudiant dans son Centre étudiant.
- 3) Évaluation et avis (favorable/défavorable) de la responsable du programme de MSI.
- 4) Octroi de l'exemption, le cas échéant (notation EXE dans le dossier académique).

Calcul de l'expérience accumulée par l'étudiante ou l'étudiant demandant une exemption :

4 mois = 16 semaines de 35h = 560 heures de travail professionnel

L'étudiante ou l'étudiant qui demande une exemption de stage **ne doit pas s'inscrire** au stage SCI6865.

3.4 Aspects pédagogiques des stages

3.4.1 Objectifs généraux

L'EBSI s'assure que le stage permette à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de relier ses connaissances théoriques à une expérience pratique
- de se développer sur le plan professionnel
- de se développer sur le plan personnel
- d'avoir un aperçu de différents milieux de travail
- de se situer professionnellement

3.4.2 Entente de stage

L'entente de stage comprend la description détaillée des projets et activités de stage, c'est le contrat d'apprentissage. « [Elle] a pour but de responsabiliser le stagiaire et de le motiver à participer activement à ses apprentissages. [Elle] sert aussi à guider le superviseur en ce qui a trait aux besoins du supervisé et à l'élaboration des contenus de formation » (Villeneuve, 1995, p.13).

Le temps de réalisation (nombre de jours ou pourcentage du temps) doit accompagner chaque activité. Cette information, bien qu'indicative, permet à chaque partie de comprendre l'importance de chacune des activités. Elle permet également de réévaluer l'évolution du projet en cours de stage. L'entente est signée par les trois parties en cause, soit la ou le stagiaire, la superviseure ou le superviseur et la coordonnatrice de stages (voir annexe 5).

Le stage doit inclure une période pour l'accueil du stagiaire (présentation des personnes, des lieux, des politiques) ainsi qu'une période de formation aux outils et aux pratiques du milieu. Les activités ou projets prévus peuvent être modifiés en cours de stage, mais, pour ce faire, les trois parties doivent être consentantes. Pour effectuer des modifications mineures, l'autorisation de la coordonnatrice de stages n'est pas requise.

3.5 *Évaluation*

Durant sa scolarité, l'étudiante ou l'étudiant est évalué pour son savoir (par le biais des examens, des travaux de recherche, etc.) et pour son savoir-faire (par le biais des travaux pratiques, des études de cas, etc.). En stage, en plus d'être évalué pour ses compétences professionnelles, la ou le stagiaire est évalué pour son savoir-être (ses qualités personnelles).

L'évaluation est basée sur 35 jours en milieu de stage et une journée à l'EBSI. L'étudiante ou l'étudiant qui ne complète pas ces 35 jours de stage est pénalisé sur sa note finale à raison de 5% par jour de stage non réalisé.

Le stage SCI6865 est évalué par la note finale S (succès) ou E (échec). Il n'est donc pas contributoire à la moyenne de l'étudiante ou l'étudiant.

3.5.1 *Évaluation par la ou le responsable en milieu de travail*

Le rôle de la superviseure ou du superviseur est très important, puisqu'il agit comme personne-ressource. Il aide la ou le stagiaire à acquérir une expérience pratique tout en lui permettant de s'épanouir comme professionnelle ou professionnel. Le stage est souvent pour l'étudiante ou l'étudiant le premier contact avec le milieu professionnel. Son inexpérience et sa méconnaissance du milieu de stage peuvent l'exposer à des situations d'insécurité. La superviseure ou le superviseur a tout avantage à établir un climat de confiance. Les échanges fréquents permettront à l'étudiante ou l'étudiant de connaître plus rapidement la réalité du travail professionnel et ainsi de préciser ses forces et ses faiblesses tout en lui permettant de s'améliorer.

Évaluation mi-stage

La superviseure ou le superviseur évalue la ou le stagiaire à mi-stage. Cette évaluation est formative et n'est donc pas comptabilisée. Elle sert à faire le bilan provisoire du stage en fonction des objectifs établis au départ et à déceler éventuellement les difficultés. L'évaluation peut se faire oralement. La superviseure ou le superviseur discute avec la ou le stagiaire en s'inspirant de l'entente de stage et de la grille *Évaluation du stagiaire en milieu de travail* (voir annexe 1). Lorsque l'évaluation mi-stage est faite dans un climat de confiance, elle permet à l'étudiante ou l'étudiant de progresser dans son apprentissage.

Avant la rencontre d'évaluation à mi-stage, il est souhaitable que l'étudiante ou l'étudiant procède à sa propre évaluation à l'aide de la grille *Évaluation du stagiaire en milieu de travail* à titre indicatif. Cet

exercice permettra à l'étudiante ou l'étudiant de valider sa perception de son rendement vis-à-vis la perception de la superviseuse ou du superviseur.

Évaluation de fin de stage

L'évaluation de fin de stage est formelle et donc notée et comptabilisée. La superviseuse ou le superviseur évalue le rendement du stagiaire grâce à la grille *Évaluation du stagiaire en milieu de travail*. Cette grille permet d'évaluer les compétences professionnelles et les qualités personnelles du stagiaire en tenant compte de ses améliorations à la suite de l'évaluation de mi-stage. La ou le stagiaire a la responsabilité d'en prendre connaissance avant de remettre ce formulaire à la coordonnatrice de stages. Cette évaluation compte pour 40% de la note finale du stage.

Si l'étudiante ou l'étudiant est en désaccord avec l'évaluation de sa superviseuse ou son superviseur, il doit tout de même la signer afin de prouver qu'il en a pris connaissance. Lorsqu'il remet son formulaire d'évaluation à la coordonnatrice, l'étudiante ou l'étudiant doit joindre une lettre expliquant les motifs de son désaccord.

3.5.2 Évaluation par l'EBSI

L'évaluation par l'EBSI représente 60% de la note finale. Les instruments d'évaluation mis en place par l'EBSI sont le journal de bord, le rapport de stage et la rencontre de stage.

Comme stipulé dans la section *Politiques, règlements et directives* du *Guide étudiant de la maîtrise en sciences de l'information*, la qualité du français est un critère d'évaluation des travaux. L'étudiante ou l'étudiant peut donc perdre jusqu'à 5% de sa note globale pour le journal de bord et 10% de sa note globale pour le rapport de stage.

Journal de bord

Il permet de rendre compte quotidiennement des activités, de témoigner des acquis d'apprentissage et de communiquer les réflexions professionnelles et personnelles du stagiaire. Il reflète les progrès réalisés dans la compréhension du milieu documentaire et dans la tâche à effectuer. Il est remis seulement à la coordonnatrice de stages.

Rapport de stage

Le rapport de stage permet de présenter les activités de stage et de faire la synthèse et l'évaluation des apprentissages. Il est remis à la coordonnatrice de stages et à la superviseuse ou au superviseur.

Rencontre de stage

La rencontre de stage permet à chaque stagiaire de présenter sommairement son milieu de stage, d'expliquer ses activités et projets de stage et d'avoir un aperçu des différents milieux de travail. Le plan détaillé de la présentation doit être approuvé par la superviseuse ou le superviseur avant celle-ci (voir l'annexe 6).

L'étudiante ou l'étudiant qui ne peut participer aux rencontres doit remettre un travail écrit dans les délais demandés, selon les modalités indiquées dans le Plan de stage remis à l'étudiante ou l'étudiant lors de la rencontre « début de stage ».

3.5.3 Notation

Ce tableau sert à faire la concordance entre les lettres attribuées par le milieu de stage à l'étudiante ou l'étudiant et le pourcentage. Ce pourcentage est ensuite transféré sur 40 points.

Note littérale	Notation officielle UdeM	Pourcentage UdeM	Pourcentage stage	Cycles supérieurs
A+	4,3	90,00–100	95	excellent
A	4,0	85,00–89,99	87,5	
A-	3,7	80,00–84,99	82,5	
B+	3,3	77,00–79,99	78,5	bon
B	3,0	73,00–76,99	75	
B-	2,7	70,00–72,99	71,5	
C+	2,3	65,00–69,99	67,5	passable
C	2,0*	60,00–64,99	62,5	
C-	1,7	57,00–59,99	58,5	échec
D+	1,3	54,00–56,99	55,5	
D	1,0	50,00–53,99	52	
E	0,5	35,00–49,99	42,5	
F	0,5	0–34,99	17,5	
F*	0,0	ABS	0	

* Note de passage dans un cours au deuxième cycle.

Voici l'interprétation qui en est faite dans le cadre du stage SCI6865 :

la note A+	est réservée aux travaux (livrables) ou comportements excellents ou exceptionnels qui dépassent les exigences demandées;
la note A	est accordée aux travaux (livrables) ou comportements excellents qui répondent exactement aux exigences demandées;
la note A-	est accordée aux travaux (livrables) ou comportements qui répondent exactement aux exigences demandées, avec certaines corrections mineures;
les notes B+, B et B-	sont accordées aux travaux (livrables) ou comportements qui répondent, dans l'ensemble, assez bien aux exigences demandées, avec quelques erreurs;
les notes C+ et C	sont accordées aux travaux (livrables) ou comportements qui ne répondent qu'à moitié aux exigences demandées ou qui comportent des erreurs graves;
les notes C- à E	sont attribuées aux travaux (livrables) ou comportements qui ne répondent pas aux exigences demandées;
la note F	est attribuée lorsqu'un travail n'est pas remis ou lorsqu'un travail est remis après la date d'échéance fixée par la superviseure ou le superviseur ou la coordonnatrice de stages, ou dans le cas de plagiat, copiage ou fraude.

Sur le relevé de notes de l'étudiante ou de l'étudiant, le stage SCI6865 est évalué par la note finale S (succès) ou E (échec). Il n'est pas contributoire à la moyenne de l'étudiante ou l'étudiant.

3.6 Délais et dates de remise des travaux

La coordonnatrice de stages fixe la date de remise des travaux (journal de bord, rapport de stage) ainsi que du formulaire *Évaluation du stagiaire en milieu de travail* et en avertit les étudiantes et étudiants, par écrit, dès le début du trimestre. L'étudiante ou l'étudiant doit gérer son temps de façon à respecter toutes ses échéances et la date de remise de ses travaux.

En cas de retard dans la remise d'un travail, les pénalités suivantes s'appliquent :

- 1^{ère} semaine de calendrier: 5% de la note du travail retranchée par jour de retard, jusqu'à concurrence de 35%;
- le 8^e jour de calendrier : note F (échec) ou zéro.

L'étudiante ou l'étudiant qui peut donner une raison valable pour remettre un travail en retard doit en demander la permission par écrit à la coordonnatrice de stages avant la date de remise prévue initialement. Cette dernière doit décider si elle accepte ou non le retard de l'étudiante ou de l'étudiant et l'en aviser par écrit. En cas de conflit, le litige sera tranché par la directrice.

4 Le rôle des intervenantes et intervenants

4.1 Rôle de la coordonnatrice de stages

La coordonnatrice de stages participe avec le corps professoral et le personnel professionnel de l'EBSI à la formation des étudiantes et étudiants inscrits au programme de maîtrise en sciences de l'information – orientation professionnelle. La coordonnatrice de stages a la responsabilité d'organiser les stages, d'en assurer le suivi (pédagogique et administratif) et de rendre compte de leur déroulement au Comité des études de l'EBSI.

La coordonnatrice favorise la liaison entre l'étudiant et le milieu hôte. Pour que ce jumelage soit réussi, elle rencontre chaque étudiant avant le stage et tente de faire ressortir les objectifs de carrière de l'étudiant en prenant pour compte les contraintes géographiques, linguistiques et psychologiques. Avant le stage, la coordonnatrice explique les procédures aux étudiants et les objectifs à poursuivre, précise les moyens à prendre pour les atteindre (lectures préparatoires, rencontres durant et après le stage favorisant les discussions et les échanges), présente les outils à réaliser (journal de bord, rapport de stage, rencontre mi-stage), les échéanciers ainsi que le type d'évaluation en vigueur. La coordonnatrice visite les étudiants durant leur stage et rencontre par la même occasion le responsable du milieu. Elle évalue ensuite l'apprentissage des stagiaires (Arès 1989, p. 57).

4.2 Rôle du corps professoral

Selon la nature des activités et projets de stage, les étudiantes et étudiants peuvent faire appel à l'expertise des professeures ou professeurs de l'EBSI.

4.3 Rôle du stagiaire

Dès le début du processus de placement, l'étudiante ou l'étudiant doit faire part de ses intérêts professionnels, sa disponibilité géographique et temporelle, ainsi que des contraintes qui pourraient interférer avec le choix du milieu, afin de déterminer les milieux les plus appropriés à son profil.

Avant le stage, l'étudiante ou l'étudiant doit contacter le milieu de stage potentiel identifié avec la coordonnatrice afin de planifier une rencontre avec la superviseure ou le superviseur. Puisque cette rencontre est déterminante pour la concrétisation du stage, il est de la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant de se documenter et de se préparer en conséquence.

Durant le stage, l'étudiante ou l'étudiant stagiaire est responsable de ses apprentissages.

Il applique les connaissances acquises, en acquiert d'autres, s'implique, s'intègre, pose des gestes, réalise des activités, solutionne des problèmes. Il doit s'assurer de mener à bien son projet de stage. Son rôle est aussi de prendre en main sa formation, de développer les mécanismes pour apprendre par lui-même, pour se questionner sur ce qu'il sait, sur ce qu'il voit et sur ce qu'il pense.

Ainsi, si l'étudiant exploite son expérience de stage et qu'il réfléchit quotidiennement sur les activités et sur l'ensemble de son expérience, il bonifie son apprentissage théorique, acquiert de nouvelles connaissances et atteint véritablement les objectifs de stage (Arès 1989, p. 59).

Les responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant ont trait à la fois au respect des exigences pédagogiques, mais aussi aux attentes en ce qui a trait au « savoir être » dans leur milieu de stage. Par exemple, les comportements attendus, les relations avec le milieu de stage, le devoir de réserve, l'utilisation des technologies et des téléphones intelligents, la tenue vestimentaire, le respect des règles sanitaires, etc. (VRAEE, 2025, p. 5) L'étudiante ou l'étudiant doit respecter les principes et attitudes attendues de sa profession, quels que soient les situations, événements ou circonstances. Il est fortement recommandé aux étudiantes et étudiants de prendre connaissance du *Guide de savoir-être en stage* (voir annexe 7).

4.4 Rôle de la superviseuse ou du superviseur

La superviseuse ou le superviseur planifie les activités de stage et rencontre l'étudiante ou l'étudiant pour en discuter avant le stage. Il accueille la ou le stagiaire et l'initie à la réalité de son milieu. Au besoin, il clarifie le mandat du stagiaire en précisant les attentes. Il fournit au stagiaire toute l'information nécessaire au bon déroulement du stage. Il l'accompagne dans ses démarches d'apprentissage. « Son rôle est de bien expliquer ce qu'il faut faire et comment le faire si besoin est ; mais il devient pédagogue surtout lorsqu'il prend le temps de préciser pourquoi il faut le faire de cette façon » (Arès, 1989, p.58).

La superviseuse ou le superviseur rencontre régulièrement la ou le stagiaire afin de faire le point sur l'état d'avancement des activités et des projets et afin de valider les méthodes de travail qu'il utilise. Ces rencontres fréquentes favorisent une relation de confiance entre la personne qui supervise et la ou le stagiaire.

La superviseuse ou le superviseur évalue oralement la ou le stagiaire à mi-stage. Cette évaluation permet au stagiaire de se rajuster au besoin. La superviseuse ou le superviseur évalue la ou le stagiaire à la fin du stage sur le formulaire de l'EBSI.

La superviseuse ou le superviseur identifie les renseignements que l'étudiante ou l'étudiant ne peut dévoiler lors de la rencontre de stage (en raison de la confidentialité de ceux-ci ou de leur indisponibilité). Pour ce faire, la personne qui supervise doit approuver le plan détaillé de la présentation de l'étudiante ou l'étudiant.

La superviseuse ou le superviseur joue le rôle de conseiller auprès du stagiaire. En tout temps, il peut faire appel à la coordonnatrice de stages.

Rôles et responsabilités : tableau détaillé

ÉTAPES	COORDONNATRICE DE STAGES	STAGIAIRE	SUPERVISEUR(EUSE)
PRÉPARATION DU STAGE (session précédant le stage)	Diffuse les politiques de stage	Assiste à la rencontre d'information générale	Prend connaissance du <i>Guide de stage</i>
	Recherche des milieux de stage		
	S'assure de la qualité de l'encadrement des milieux de stage	Prend connaissance du <i>Guide de stage</i>	Obtient l'autorisation de recevoir un-e stagiaire et s'assure des conditions adéquates du stage (humaines et matérielles)
	Rencontre les étudiant-e-s individuellement et les aide à préciser leurs attentes, le contenu du stage et le type de milieu	Réfléchit à l'orientation de son stage	Planifie le temps consacré à la supervision
	Reçoit les projets de stage et les compile	Rencontre la coordonnatrice avec le formulaire <i>Pré-inscription</i> et son curriculum vitae	Fait part de son intérêt de recevoir un-e stagiaire à la coordonnatrice de stages et détermine sommairement des projets et activités de stage
	Recherche des projets spécifiques	Contacte sa superviseure ou son superviseur	
	Jumelle l'étudiant-e à un-e superviseur-e		
	Informe les parties du jumelage	Exprime ses objectifs et sa perception du stage à sa superviseure ou son superviseur	Présente les projets et activités de stage (calendrier, objectifs, attentes) et fait part de sa conception du stage et de sa supervision au stagiaire
	Agit à titre de personne-ressource pour les étudiant-e-s et pour les superviseur-e-s	Discute des modalités du stage et complète l'entente de stage avec la superviseure ou le superviseur	Discute des modalités du stage et complète l'entente de stage avec la ou le stagiaire
	Accepte les projets de stage	Signe l'entente de stage et l'achemine à la coordonnatrice	
	Rencontre les étudiant-e-s et explique le plan de stage	Assiste à la rencontre "Début de stage"	Signe l'entente de stage et le remet à l'étudiant-e
		Recherche les informations sur le milieu de stage	

ÉTAPES	COORDONNATRICE DE STAGES	STAGIAIRE	SUPERVISEUR(EUSE)
DÉROULEMENT DU STAGE (considérant un stage de 3 jours / semaine sur 12 semaines) Première semaine	Agit à titre de personne-ressource pour les étudiant-e-s et pour les superviseur-e-s Intervient en cas de difficultés	Commence son stage Rédige son journal de bord Se familiarise avec le milieu S'intègre au milieu de travail	Initie la ou le stagiaire aux normes et politiques du milieu de stage, à son mandat et lui fournit la documentation nécessaire Fait visiter le milieu au stagiaire et lui présente le personnel Précise les modalités d'exécution des activités et présente les outils de travail au stagiaire Vérifie régulièrement la qualité du travail professionnel
Milieu du stage	Visite les stagiaires et les superviseur-e-s	Exécute les activités de stage et valide sa méthodologie auprès de la superviseure ou du superviseur Interagit avec sa superviseure ou son superviseur Observe son environnement Fait approuver le plan détaillé de sa présentation pour la rencontre de stage par la superviseure ou le superviseur	Agit à titre de ressource professionnelle Sert de personne-ressource dans le milieu de stage Assume le rôle de pédagogue et dialogue avec l'étudiant-e Discute de l'évaluation formative avec l'étudiant-e
Dernières semaines de stage	Gère, anime et évalue les rencontres de stage en petits groupes	Participe à l'évaluation mi-stage Évalue et rajuste les objectifs et les activités, si nécessaire Participe à la rencontre de stage à l'EBSI et en informe sa superviseure ou son superviseur	Évalue et rajuste l'encadrement et les activités de stage, si nécessaire, et en informe la coordonnatrice Approuve le plan détaillé de la présentation du stagiaire pour la rencontre de stage
Dernier jour		Participe à l'évaluation formelle de la fin de stage et la signe Termine son stage	Présente l'évaluation formelle à la ou au stagiaire et la signe
ÉVALUATION	Évalue les apprentissages réalisés (rencontres de stage, journal de bord et rapport de stage) Fait le bilan annuel des stages à l'Assemblée départementale	Rédige son rapport de stage et le remet à la coordonnatrice avec son journal de bord et le formulaire d'évaluation de la superviseure ou du superviseur Remet une copie de son rapport de stage à la superviseure ou au superviseur	Reçoit le rapport de stage, en vérifie l'exactitude et transmet ses remarques à la coordonnatrice de stages, si nécessaire

(Villeneuve 1994, p. 23-24)

Le stage, contrairement aux cours, se déroule dans un milieu de travail. Il n'en demeure pas moins que le stage est pour l'étudiante ou l'étudiant une période d'apprentissage (amélioration du savoir, du savoir-être et du savoir-faire) durant laquelle la ou le stagiaire est le premier responsable de sa formation. Le milieu de stage, tout en bénéficiant du travail du stagiaire, participe à la formation de futures professionnelles et futurs professionnels de l'information. De son côté, l'EBSI reste en contact avec ses diplômées et diplômés et suit les transformations du monde du travail.

Le présent guide permet de comprendre les stages à l'EBSI et d'arrimer les actions de chacun des intervenantes et intervenants vers l'objectif poursuivi par cette activité d'apprentissage. N'hésitez pas à communiquer avec les coordonnatrices de stages pour de plus amples informations.

5 Bibliographie

Arès, F. (1989). Le stage et la formation universitaire. *Archives*, 20(3), 53-60.

Association des archivistes du Québec. (2025). *Devenir archiviste*. <https://www.archivistes.qc.ca/fr/profession-et-adhesion/devenir-archiviste-1028>.

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (2022). *La profession*. <http://cbpq.qc.ca/informations/la-profession>.

Éditeur officiel du Québec (2022). Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/P-39.3.pdf>.

Fontaine, F. et Bernhard, P. (1988). Principes directeurs pour la rédaction d'objectifs d'apprentissage en bibliothéconomie et en sciences de l'information et en archivistique. Programme général d'information et UNISIST. Paris, France : UNESCO.

Rousseau, J.-Y. (1997). Étude descriptive de la contribution du stage à la formation professionnelle initiale des archivistes du Québec de 1983 à 1994. Montréal, Québec : Université de Montréal.

Université de Montréal. Centre étudiant de soutien à la réussite (2016). Le défi de l'intégration des étudiants en situation de handicap. Guide général à l'intention des professeurs et des chargés de cours. Université de Montréal. <https://cdn.vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/Processus-integration-campus-etudiants-situation-handicap-professeur-UdeM.pdf>.

Université de Montréal, Direction des finances. (2026). Assurances. <https://finances.umontreal.ca/ressources/systeme-financier-support-aux-utilisateurs/assurances/>.

Université de Montréal, Services aux étudiants. (2026). Guide d'accompagnement des étudiants en situation de handicap en contexte de stage : Travailler ensemble pour leur réussite. <https://cdn.vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/accompagnement-ressources-adaptees/Guide-accompagnement-stage-communaute-etudiante-situation-handicap-UdeM.pdf>.

Université de Montréal, Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. (2025). Balises pour la gestion des stages à l'intention des responsables de stage.

Villeneuve, L. (1995). Cahier d'encadrement du stage supervisé. Montréal, Québec : Éditions Saint-Martin.

Villeneuve, L. (1991). Des outils pour apprendre : Reconnaître et développer ses connaissances, ses habiletés et ses attitudes. Montréal, Québec : Éditions Saint-Martin.

Villeneuve, L. (1994). L'encadrement du stage supervisé. Montréal, Québec : Éditions Saint-Martin.

6 Annexes

Ces documents sont disponibles sur le site du cours à l'adresse suivante :
<https://cours.ebsi.umontreal.ca/sci6865/>.

1. Évaluation du stagiaire en milieu de travail
2. Offre de stage ARV1057/SCI6865
3. Préinscription au stage
4. Demande d'équivalence ou d'exemption de cours
5. Entente de stage
6. Approbation du plan détaillé de la rencontre de stage
7. Guide de savoir-être en stage